

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 4 avril 2025

Le 4 avril 2025 à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de Montmachoux s'est réuni à la salle des mariages, suivant convocation du 17 mars 2025, de Monsieur Patrick JACQUES, Maire.

Etaient présents : Patrick JACQUES, Christophe MARCHAND, Bernard CRETON, Thibaut PLATEAU, Sylvie ROY, Frédérique SAMELOT, Claudine SANTALO-MERLIER, Laurent SIMON, Henriette VIELLE, Anouk VAN.

Était absente excusée : Gérard TOURNIER

Secrétaire de séance : Henriette VIELLE

Ordre du Jour :

Désignation du secrétaire de séance

- 2) Adoption du compte-rendu de la séance du 5 Décembre 2024
- 3) Eglise : Avant-Projet Sommaire
- 4) Budget Principal
 - a. Approbation du CFU 2024
 - b. Adoption de la fiscalité locale 2025
 - c. Approbation du budget 2025
 - d. Adoption de l'état du personnel
 - e. Adoption de l'état des subventions 2025
- 5) Informations et questions diverses

Adoption du compte-rendu de la séance du 5 décembre 2024

Monsieur le Maire donne la parole aux membres présents du conseil quant au procès-verbal du précédent Conseil Municipal du 5 décembre 2024.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des conseillers présents, **approuve** le compte-rendu de la séance du 5 décembre 2024.

Eglise : Avant-Projet Sommaire

COMMUNE DE MONTMACHOUX – Convention d'honoraires de maîtrise d'œuvre

M. le Maire rappelle ses propos à l'occasion de la cérémonie des vœux du 11 janvier dernier concernant la nécessité d'entreprendre à terme des travaux concernant la toiture et les parements extérieurs du clocher de l'église, dont l'état actuel ont un impact négatif sur la conservation des travaux successifs réalisés dans le chœur et la nef.

Il s'agit notamment d'infiltrations constatées à la suite des très nombreux épisodes pluvieux de l'année précédente sur les parois jointives avec le clocher.

A cette fin, il est nécessaire de faire appel à un architecte du patrimoine pour identifier et proposer les travaux nécessaires pour y remédier, les chiffrer et accompagner le cas échéant la commune dans ce nouveau projet.

Le Maire ayant confirmé qu'il cessera ses fonctions à la fin de l'actuel mandat, en mars prochain, précise que toute décision à ce titre incombera à la future équipe municipale.

M. le Maire invite néanmoins le conseil à solliciter dès à présent un architecte pour préparer les conditions d'une nouvelle tranche, au travers d'un avant-projet, et propose de faire appel à l'architecte de la seconde tranche des travaux de 2021, M. Dimitri DUPUIS, désormais associé et co-gérant avec sa consœur Marie BACHERE au sein de l'agence SCALA Architectes Associés, 32 Rue du Paradis à Paris 10^{ème} qui accepte de travailler à des conditions tarifaires avantageuses, **9% du montant H.T** des travaux, dans le cadre d'une convention d'honoraires sur la base d'une estimation globale de travaux, incluant le cas échéant des travaux d'aménagement intérieur du clocher, de 433.125 € H.T.

M. le Maire ajoute que M. DUPUIS continue à l'heure actuelle de poursuivre des missions de suivi de chantier du Cabinet 2BDM, notre ancien architecte, notamment à la Basilique de Vézelay et la cathédrale de Sens.

Cette convention portant sur un délai maximum de réalisation de 4 ans à compter de la date de signature, fixe le montant global des honoraires à percevoir sur la mission de base de 38.981 € 25 HT, selon le tableau joint au présent :

	Taux mission	Montant HT	Montant TTC
AVP	27,00%	10 524,94 €	12 629,93 €
PRO DCE	18,00%	7 016,63 €	8 419,95 €
ACT	5,00%	1 949,06 €	2 338,88 €
VISA	7,00%	2 728,69 €	3 274,43 €
DET	35,00%	13 643,43 €	16 372,11 €
AOR	8,00%	3 118,50 €	3 742,20 €
Total		38 981,25 €	46 777,50 €

M. le Maire indique que ce marché de fournitures de services étant inférieur au plafond de 40.000 € HT, nous permet de négocier de gré à gré sans publicité avec cet architecte et nous évite le coût d'un marché à procédure adaptée dit Mapa.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la mise en place d'une convention entre la commune et l'agence SCALA Architectes Associés

DECIDE de l'inscription du coût de l'AVP de 12.629 € 93 au budget 2025

MANDATE M. le Maire pour la signature de cette convention

Approbation du compte de gestion (CFU) 2024 et affectation de résultats

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le compte financier unique (CFU) 2024 de la Commune de MONTMACHOUX.

Le CFU 2024 de la commune de Montmachoux se présente comme suit :



SECTIONS	CREDITS 2024	CFU 2024
Dépenses réelles de fonctionnement	290 542,00 €	189 315,52 €
Recettes réelles de fonctionnement	290 542,00 €	267 136,70 €
Equilibre de la section de fonctionnement	- €	77 821,18 €
Dépenses réelles d'investissement	190 521,00 €	131 364,57 €
Recettes réelles d'investissement	190 521,00 €	102 748,14 €
Equilibre de la section d'investissement		-28 616,43 €
Equilibre global des CA		49 204,75 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

M57	Libellés des imputations	CREDITS 2024	CFU 2024
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	72 412,00 €	44 998,88 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	49 426,00 €	48 821,43 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	60 892,00 €	52 409,50 €
014	ATTENUATION DE PRODUITS	25 592,00 €	25 592,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	8 106,00 €	8 105,12 €
68	AMORTISSEMENTS	9 389,00€	9 388,59€
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	64 725,00 €	- €
	TOTAL DES DEPENSES GLOBALES	290 542,00 €	189 315,52 €
	DEPENSES REELLES	225 817,00€	189 315,52€
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES	700,00 €	658,57 €
73	IMPOTS ET TAXES	167 570,00 €	148 093,54 €
74	DOTATIONS ET SUBVENTIONS DE PARTICIPATIONS	48 073,00 €	43 191,73 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	4 789,00 €	5 782,70 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	9 389,00 €	9 388,59 €
002	RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	60 021,00 €	60 021,57 €
	TOTAL DES RECETTES GLOBALES	290 542,00 €	267 136,70
	RECETTES REELLES	230 521,00€	207 115,13€
	EQUILIBRE FINANCI	- 0,00€	77 821,18€
	REPARTITION DES CHARGES INVEST.	- €	-28 616,43 €
	EXCEDENT OU DEFICIT GLOBALISE	-0,00 €	49 204,75 €

Globalement, par rapport à l'exercice 2023, les dépenses globales augmentent de 0,81 %, pendant que les recettes globales diminuent de 13,77 %.

Le solde de clôture de la section de fonctionnement s'élève à la somme de + 77 821.18 € (121 995.56 € en 2023).

Les dépenses :

Les charges à caractère général (011) baissent de 9.76 % (- 4 869.35 €)

60612 : **Gaz et électricité** : + 9.43 %, soit + 671.32 €



Gaz : + 59.34 % - Electricité : - 8.30 %.

60622 : Carburant : + 6,32 %.

60632 : Acquisition de petit équipement : + 23,80 %.

6064 : Fournitures administratives : - 11,09 %.

6156 : Maintenance : - 12,27 %.

6161 : Primes d'assurance : + 6.36 % (+ 4,93 % en 2023, - 17.47 % en 2022, (+ 9,50 % en 2021)

623 : Fêtes et cérémonies : - 22,29 %.

626 : Frais postaux et de télécommunications : +19.21 %.

Les charges de personnel (012) augmentent de 7.54 % (+ 3 423,33 €)

A noter :

6218 Autre personnel extérieur : + 23.82 % (les prestations de service ont été payées en 2023 à l'article 611 (2 factures) et à l'article 6218 (10 factures)). Globalement, ces prestations ont été évoluées de 4.04 %.

Les autres charges de gestion courante (65) diminuent de 3.31% (- 1 794.18 €)

6553 SDIS : + 5.98 %

65568 : Contributions aux organismes de regroupement : + 2.40 %

Les atténuations de produits (014) diminuent de 0.74 % (- 191 €)

Enfin, les emprunts (part des intérêts – 66111) évoluent de 156.39 % (+ 4 943.83 €)

Les recettes :

73 : Impôts et taxes : - 12.34 % (- 20 847.01 €) :

A noter :

- 73 111 : Impôts locaux : + 3 168 €, soit + 2.79 %

- **73223 : DMTO : - 22 224.01 €, soit - 56.54 %**

74 : Dotations et subventions de participations : - 12.70 % (- 6 283.67 €)

A noter :

- **74832 : FDTP : - 7 050.72 €**

75 : Autres produits de gestion courante : + 26.26 % (+ 1 202.75 €)

Le résultat antérieur reporté (002) diminue de 22.41 % (- 17 337.63 €).

SECTION D'INVESTISSEMENT

M57	Libellés des imputations	CREDITS 2024	CFU 2024
001	DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	61 973,00 €	61 973,00 €
16	REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS	30 468,00 €	30 467,73 €
19	NEUTRALISATION AMORTISSEMENTS	9 389,00€	9 388,59€
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9 389,00 €	9 388,59 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	48 518,00 €	13 298,26 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	30 784,00 €	6 848,40 €
	TOTAL DES DEPENSES GLOBALES	190 521,00 €	131 364,57 €
10	DOTATIONS FONDS DIVERS RESERVES	28 343,00 €	28 926,55 €
1068	AFFECTATION DE RESULTATS	61 973,00 €	61 973,00 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	26 091,00 €	2 460,00 €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCT.	64 725,00 €	- €
28	Amortissements	9 389,00€	9 388,59€
	TOTAL RECETTES GLOBALES	190 521,00 €	102 748,14 €
	EQUILIBRE	- €	-28 616,43 €

L'exercice 2024 se termine avec un déficit d'investissement de 28 616,43 €.

Il y aura lieu d'effectuer une affectation de résultats (recettes au 1068) sur 2025 pour un montant de 28 616,43 €, pour couvrir ce déficit.

Les dépenses (131 364.57 €)

Celles-ci sont réparties comme suit :

001 Déficit reporté : 61 973 €, soit 47.18 %
 1641 Capital des emprunts : 30 467.73 €, soit 23.19 %,
 198 Neutralisation d'amortissement des AC : 9 389,59 €, soit 7.15 %,
 2046 Attributions de compensation : 9 389,59 €, soit 7.15 %,
 2135 Installations générales et agencements : 11 977.93 €, soit 9.12 %,
 2183 Matériel de bureau et informatique : 788.73 €, soit 0.60 %,
 2188 Autres immobilisations corporelles : 531.60 €, soit 0.40 %,
 231 Immobilisations corporelles en cours : 6 848 €, soit 5.21 %.

Les recettes (102 748,14 €)

Celles-ci sont réparties comme suit :

10222 (FCTVA) : 28 343,58 €, soit 27.59 %,
 10226 (Taxes d'aménagement) : 582,97 €, soit 0.57 %,
 1068 (Affectation de résultat) : 61 973 €, soit 60.30 %,
 1323 Subventions d'équipement : 2 466 €, soit 2.40 %,
 28046 (Amortissement des AC) : 9 389,59 €, soit 9.14 %.

Monsieur Patrick JACQUES, Maire, est sorti de la salle. Monsieur Christophe MARCHAND a pris la présidence de la séance pour l'approbation du Compte Financier Unique 2024.

Après en avoir délibéré, les conseillers présents **approuvent** à l'unanimité le CFU 2024 de la commune en les termes suivants :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	190 521,00 €	230 521,00 €	421 042,00 €
Recettes réalisées	102 748,14 €	207 115,13 €	309 863,27 €
Restes à réaliser	17 012,00 €	0,00 €	17 012,00 €
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales	128 548,00 €	290 542,00 €	419 090,00 €
Dépenses réalisées	69 391,57 €	189 315,52 €	258 707,09 €
Restes à réaliser	49 202,00 €	0,00 €	49 202,00 €
Solde des réalisations de l'exercice	33 356,57 €	17 799,61 €	51 156,18 €
Résultats antérieurs reportés	- 61 973,00 €	60 021,57 €	- 1 951,43 €
Excédent - Déficit	-28 616,43 €	77 821,18 €	49 204,75 €
Restes à réaliser	- 32 190,00 €	0,00 €	- 32 190,00 €
Résultat cumulé	-60 806,43 €	77 821,18 €	17 014,75 €

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder sur 2025 à une affectation de résultat (1068) de 28 616,43 € pour couvrir le déficit de la section d'investissement de 2024.

Adoption de la fiscalité locale 2025

Monsieur le Maire indique qu'il souhaite augmenter la fiscalité locale dans la limite de 10 % et que le budget présenté à l'assemblée délibérante a été préparé avec cette augmentation des taux d'imposition communaux.

Il est proposé en conséquence d'adopter les taux de la fiscalité locale pour l'année 2025, selon le tableau ci-dessous.

Libellés des taxes	2023	2024	Variation %	2025
Les Taux*				
Taxe foncière sur le Bâti	31,13 %	31,13 %	10.00 %	34.24 %
Taxe foncière sur le non- bâti	46,79 %	46,79 %	6.39 %	49.78 %
Taxe d'habitation	15,04 %	15,04 %	9.51 %	16.47 %

Les conseillers présents **approuvent** à l'unanimité la proposition de monsieur le Maire, et **adoptent** pour l'exercice 2025 les taux de fiscalité locale suivants :

Taxe foncière sur le Bâti	34,24 %
Taxe foncière sur le non bâti	49,78 %
Taxe d'habitation	16,47 %

Approbation du budget 2025

Le budget 2025 de la commune de Montmachoux se présente comme suit :

M57	Libellés des imputations	CA 2024	BP 2025	RAR 2024	CREDITS 2025
	Dépenses réelles de fonctionnement	189 315,52 €	260 777,00 €	- €	260 777,00 €
	Recettes réelles de fonctionnement	267 136,70 €	260 777,00 €	- €	260 777,00 €
	Equilibre de la section de fonctionnement	77 821,18 €	- €	- €	- €
	Dépenses réelles d'investissement	131 364,57 €	73 688,00 €	49 202,00 €	122 890,00 €
	Recettes réelles d'investissement	102 748,14 €	105 878,00 €	17 012,00 €	122 890,00 €
	Equilibre de la section d'investissement	-28 616,43 €	32 190,00 €	-32 190,00 €	0,00 €
	Equilibre global des CA	49 204,75 €	32 190,00 €	-32 190,00 €	0,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

M57	Libellés des imputations	BP 2024	CA 2024	BP 2025
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	73 273 €	44 998,88 €	61 516,00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	48 621 €	48 821,43 €	50 303,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	60 006 €	52 409,50 €	44 018,00 €
014	ATTENUATION DE PRODUITS	25 822 €	25 592,00 €	25 722,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	8 106 €	8 105,12 €	7 299,00 €
68	AMORTISSEMENTS	9 389 €	9 388,59 €	9 389,00 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	64 725 €	- €	62 530,00 €
	TOTAL DES DEPENSES GLOBALES	289 942 €	189 315,52 €	260 777,00 €
	DEPENSES REELLES	225 217 €	189 315,52 €	198 247,00 €
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES	100 €	658,57 €	700,00 €
73	IMPOTS ET TAXES	167 570 €	148 093,54 €	156 860,00 €
74	DOTATIONS ET SUBVENTIONS DE PARTICIPATIONS	48 073 €	43 191,73 €	38 377,00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	4 789 €	5 782,70 €	6 227,00 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	9 389 €	9 388,59 €	9 409,00 €
002	RESULTATS ANTERIEURS REPORTES	60 021 €	60 021,57 €	49 204,00 €
	TOTAL DES RECETTES GLOBALES	289 942 €	267 136,70 €	260 777,00 €
	RECETTES REELLES	229 921 €	207 115,13 €	211 573,00 €
	EQUILIBRE FINANCIER		77 821,18 €	- €

Par rapport au budget de l'exercice 2024, celle-ci diminue de 10.06 %.

Les dépenses de fonctionnement

Les charges à caractère général (011) diminuent de 16.05 %, soit - 11 757 €.

Les crédits ont été calculés en fonction des réalisations 2024.

Ainsi, les charges d'électricité et gaz (60612) sont maintenues au niveau des réalisations de 2024, malgré une potentielle baisse en 2025..

Les primes d'assurance (6161) sont en forte augmentation (+ 15.51 %).

Une provision de 11 433 € est prévue à l'article 615221.

Les charges de personnel (012) augmentent de 3,46 %, soit + 1 682 €.

Une provision de 3 % a été prévue sur la masse salariale.

A noter que le chapitre 012 prévoit un crédit global de € à l'article 6218 (prestataire extérieur) pour la période de septembre à décembre 2025. Du fait de son départ annoncé pour le 31/8/2025, ce crédit pourra être utilisé pour rémunérer le ou la future secrétaire de mairie sur cette période.

Les autres charges de gestion courante (65) diminuent de 26,64 %, soit - 15 988 €.

Cette forte baisse est liée à un recul important des contributions aux organismes de groupement (65568), qui perdent 13 968 €.

Les charges d'emprunts (66) diminuent de 9.96 %.

L'autofinancement des investissements (023) est de 62 530 € (64 725 € en 2024, 97 274 € en 2023, 59 880 € en 2022), en baisse de 3.39 %, et représente 23.98 % des dépenses de fonctionnement.

Les recettes de fonctionnement

73 : Impôts et taxes : - 6,39 %, soit - 10 709 €.

Les impôts (73111) évoluent de 7,97 %, en liaison avec une augmentation différenciée des taux..

Les recettes de DMTO (73223) sont identiques à celles reçues en 2024. Pour mémoire, en 2023, elles étaient de 39 322.16 €, contre 17 090.15 € l'an passé.

74 : Dotations et subventions de participation : - 20,17 %.

La DGF (forfaitaire) baisse de 7,13, en raison notamment de la diminution de la population au dernier recensement.

Les autres composantes de la DGF(DSR, DNP et Elu local) sont estimées ; les données n'étant pas encore connues.

Enfin, l'excédent antérieur reporté (002) est en baisse de 18.02 %.

SECTION D'INVESTISSEMENT

M57	Libellés des imputations	BP 2024	CA 2024	BP 2025	RAR 2024	CREDITS 2025
001	DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	61 973,00 €	61 973,00 €	28 617,00 €	- €	28 617,00 €
16	REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS	30 468,00 €	30 467,73 €	30 968,00 €	- €	30 968,00 €
19	NEUTRALISATION AMORTISSEMENTS	9 389,00€	9 388,59€	9 389,00€	- €	9 389,00€
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9 389,00 €	9 388,59 €	9 389,00 €	- €	9 389,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	48 518,00 €	13 298,26 €	-503,00 €	25 267,00 €	24 764,00 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	30 784,00 €	6 848,40 €	-4 172,00 €	23 935,00 €	19 763,00 €
	TOTAL DES DEPENSES GLOBALES	190 521,00 €	131 364,57 €	73 688,00 €	49 202,00 €	122 090 €
			69 391,57 €	45 071,00 €	49 202,00 €	94 273,00 €
10	DOTATIONS FONDS DIVERS RESERVES	28 343,00 €	28 926,55 €	889,00 €	- €	889,00 €
1068	AFFECTATION DE RESULTATS	61 973,00 €	61 973,00 €	28 617,00 €	- €	28 617,00 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	26 091,00 €	2 460,00 €	4 453,00 €	17 012,00 €	21 465,00 €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCT.	64 725,00 €	- €	62 530,00 €	- €	62 530,00 €
28	Amortissements	9 389,00€	9 388,59€	9 389,00€	- €	9 389,00€
	TOTAL RECETTES GLOBALES	190 521,00 €	102 748,14 €	105 878,00 €	17 012,00 €	122 090 €
	EQUILIBRE	- €	-28 616,43 €	32 190,00 €	-32 190,00 €	0,00 €

Les dépenses d'investissement

Les dépenses (122 890 €) se répartissent comme suit :

001 : Déficit reporté : 28 617 €, soit 23.29 %,
 1641 : Capital des emprunts : 30 968 €, soit 25.20 %,
 198 : Neutralisation des amortissements : 9 389 €, soit 7.64 %.
 2046 : AC Investissement (versement à la CCPM) : 9389 €, soit 7.64 %,
 2112 : Agencements et aménagements de terrains : 6 680 €, soit 5.44 %,
 2135 : Installations générales, agencements : 17 376 €, soit 14.14 %,
 2183 : Matériel de bureau et informatique 708 €, soit 0.57 %,
 231 : Provision pour travaux : 7 133 €, soit 5.80 %
 231 Eglise : 12 630 €, soit 10.28 %

Les recettes d'investissement

Le financement des dépenses d'investissement (122 890 €) est assuré par :

10222 : FCTVA : 889 €, soit 0.72 %.
 1068 : Affectation de résultats : 28 617 €, soit 23.29 %.

1322 : Subventions Région : 12 120 €, soit 9.86 %,
 13461 : DETR : 9 345 €, soit 7.60 %,
 280446 : Amortissements : 9 389 €, soit 7.64 %.
 021 : Autofinancement tiré de la section de fonctionnement pour l'exercice 2025 : 62 530 €, soit 50.89 %.

Après en avoir délibéré, les conseillers présents **approuvent** à l'unanimité le Budget primitif 2025 de la commune et les annexes qui le composent, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES GLOBALES	260 777 €
RECETTES GLOBALES	260 777 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES GLOBALES	122 890 €
RECETTES GLOBALES	122 890 €

Adoption de l'état du personnel 2025

Monsieur le Maire indique que lors de l'approbation du budget de l'exercice, est également adopté l'état du personnel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, ADOPTE l'état du personnel présenté comme suit :

Postes	Créés	Pourvus	Vacants
Adjoint technique à temps incomplet	2	2	0

Adoption de l'état des subventions 2025

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte l'état des subventions 2025 comme suit :

Subventions aux associations	2024	2025
Amicale des Loisirs de Montmachoux	1 400 €	1 400 €
Amicale des sapeurs-pompiers de Voulx	55 €	55 €
FNACA	75 €	50 €
Collège Elsa Triolet	100 €	100 €
Association sportive Collège Elsa Triolet	30 €	50 €
Jeunes sapeurs-pompiers de Voulx	200 €	200 €
Randonneurs Bocage du Gâtinais	110 €	110 €
Renaissance Vouloise	320 €	320 €
Restaurants du cœur	60 €	60 €
FACIL	75 €	75 €
Secours Populaire	75 €	80 €
TOTAUX	2 500 €	2 500 €

Affaires et questions diverses

- Vente de la ferme BILLARD, Rue de Villeneuve et projet de création d'une résidence sénior pour personnes autonomes
- Point sur la vente des divers locaux de la Ferme des autruches et les terres agricoles sur Montmachoux et Esmans
- Projet de remplacement et renforcement du point incendie près de la Mairie si obtention de la DETR sollicitée à hauteur de 80%
- Annonce d'un futur concert en l'église avec un ensemble de deux musiciennes professionnelles (Violon et Violoncelle) de musique néo-classique (Participation financière de 10 € par spectateur annoncée pour la circonstance).

Des échanges ont eu lieu dans une bonne ambiance avec le public sur divers aspects.

La séance est levée à 20 heures.
Montmachoux, le 4 avril 2025.

Le Maire,
Patrick JACQUES

